

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
en exercice : 17	
présents	14
votants	15

l'An deux mille vingt-cinq
le 14 avril 2025 à 17 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRESENTS : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Sylvian BELIN, Mme Monique FERRAT, M. Cyril GILLES, Mme Olga BOFILL, M. Robin FURESTIER, M. Saïd EL ATTAR, Mme Brigitte BRUGNON, M. Alain RAYBAUD, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Jérémie LAZARD, M. Simon GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : Mme ESNEE à M. GILLES

Délibération n°2025 - 25 a

OBJET : Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes de l'assainissement, du cinéma, de la maison de santé et au budget autonome du CCAS

Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-2,
Vu les crédits ouverts au budget primitif – budget principal de l'exercice 2025,

Vu le rapport par lequel M. Cyril GILLES, adjoint, expose les besoins en financement des différents budgets annexes et du budget autonome du CCAS, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** une subvention pour un montant total de 50 000 euros au budget annexe 2025 de la Maison de santé ;
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 65736221 du budget primitif 2025 de la commune et au compte 74741 du budget 2025 de la Maison de santé ;
- **VOTE** une subvention pour un montant total de 25 000 euros au budget annexe de l'assainissement ;
- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 65736221 du budget primitif 2025 de la commune et au compte 747 du budget 2025 de l'assainissement;
- **VOTE** une subvention en fonctionnement de 19 500 euros du budget principal au budget annexe cinéma et de 6000 euros en investissement ;
- **DIT** que cette somme sera inscrite aux comptes 65736221 (section de fonctionnement) et 20415341 (section d'investissement) du budget primitif 2025 de la commune et au compte 74 (fonctionnement) et 1314 (investissement) du budget 2025 du cinéma municipal ;

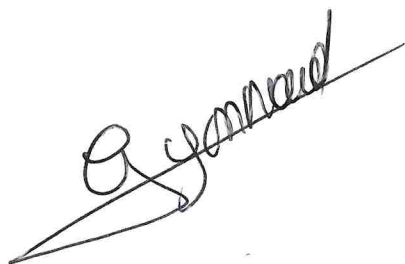
- **VOTE** une subvention de 15 000 euros au budget CCAS 2025
- Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20250414-74_25a-DE
Reçu le 24/04/2025

- DIT que cette somme sera inscrite au compte 65736221 du budget primitif 2025 de la commune et au compte 74741 du budget 2025 du CCAS ;

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.



La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET

Abroge et remplace la délibération n° 2025-25

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20250414-74_25a-DE
Reçu le 24/04/2025